

de licence, de STS ou qui suivent une autre formation de l'enseignement supérieur sont respectivement 57 %, 51 % et 55 % à déclarer en rencontrer. Les difficultés des étudiants sont avant tout d'ordre financier (22 %) puis viennent les problèmes familiaux (14 %) et les problèmes de transport (14 %).

La ressource financière principale des étudiants est essentiellement composée d'allocations (logement et chômage), bourses et prestations familiales : elles sont touchées par 84 % des étudiants (figure 10). Le travail qu'il soit régulier ou occasionnel permet également aux étudiants de subvenir à leur besoin (59 %).

Enfin, l'aide de la famille représente une part non négligeable des revenus des étudiants (59 %), surtout pour ceux qui se destinent à de longues études (figure 9). En effet, 65 % des étudiants en CPGE, 71 % des étudiants qui suivent un cursus de médecine et 77 % des étudiants en école d'ingénieur ou de commerce sont aidés par leur famille. De plus, les parents contribuent à payer plus de la moitié des dépenses de logement¹ pour 65 % des étudiants. Ce taux a tendance à baisser au fil des années puisqu'en 2014 cela concernait 74 % des étudiants et 70 %

1. Le loyer, les charges, les mensualités d'emprunt, l'apport initial sont considérés comme des dépenses de logement.

en 2015. Les étudiants acquièrent une certaine autonomie plus leur parcours avance dans l'enseignement supérieur. En trois ans, la part des étudiants habitant chez leurs parents est passée de 59 % à 45 % tandis que celle des étudiants qui habitent seuls ou avec leur conjoint(e) a progressé de 12 points (de 28 % à 40 %).

Éric Chan-pang-Fong,
MESRI-SIES

Calcul des taux de réussite des diplômes en deux ans

Les indicateurs de réussite sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants. L'indicateur présenté dans cette note d'information tient compte des étudiants qui ont arrêté leurs études ou qui ont choisi une autre voie. Ainsi, le taux de

réussite en deux ans est le rapport entre l'effectif des étudiants de la formation suivie à la rentrée 2014 et l'effectif d'étudiants ayant obtenu leur diplôme deux ans plus tard.

Pour en savoir plus

- « PARCOURSUP 2018 : propositions d'admission dans l'enseignement supérieur et réponses des bacheliers », *Note flash Enseignement supérieur & Recherche* n° 17, MESRI-SIES, octobre 2018
- « Parcours dans l'enseignement supérieur : devenir des bacheliers 2008 », *Note d'Information du SIES Enseignement supérieur, Recherche & Innovation* 18.06, septembre 2018
- « Les ressources des étudiants selon la formation suivie », *Note d'Information du SIES Enseignement supérieur, Recherche & Innovation* 18.05, mai 2018
- « Les bacheliers 2014, où en sont-ils à la rentrée 2015? », *Note d'Information du SIES Enseignement supérieur, Recherche & Innovation* 17.09, novembre 2017
- « A 18-19 ans, la moitié des jeunes envisagent leur avenir professionnel avec optimisme », *Note d'Information Enseignement supérieur & Recherche* 17.02, MENESR-SIES, février 2017
- « Que deviennent les bacheliers après leur bac ? Choix d'orientation et entrée dans l'enseignement supérieur des bacheliers 2014 », *Note d'Information Enseignement supérieur & Recherche* 17.01, MENESR-SIES, janvier 2017

Source

Le panel des bacheliers 2014 a pour objectif de suivre le parcours dans l'enseignement supérieur des bacheliers de la session 2014. L'étude s'appuie sur la troisième interrogation de ce panel 2014 mis en place par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Un échantillon de 18 200 jeunes bacheliers issus du panel des élèves entrés en 6^e en 2007 ainsi que 5 000 jeunes tirés au sort dans les fichiers du baccalauréat sur la base des critères suivants : formation et âge (bacheliers ayant 19 ans et plus) ont été sélectionnés, pour être représentatifs de cette cohorte de bacheliers.

L'interrogation a eu lieu à partir du mois de mars 2017, dans un premier temps par l'envoi d'un courrier incitant les bacheliers à se connecter sur un site internet. Les non-répondants ont ensuite été relancés par voie postale, le questionnaire papier leur a été envoyé en mai. Enfin, une dernière relance a été effectuée par téléphone

au cours des mois de juin et juillet. Le taux de réponse global a été de 83 %. La non-réponse a été corrigée sur la base des variables suivantes : série du baccalauréat, âge, sexe, bénéfice d'une bourse, ordre des vœux dans APB, retard au baccalauréat, mention au baccalauréat, taille de l'agglomération de résidence de l'étudiant et origine sociale.

Le panel de bacheliers 2014 fait suite à trois précédents panels de bacheliers qui avaient été initiés en 1996, 2002 et 2008 par le ministère de l'Éducation nationale. Les deux premiers se situaient dans la prolongation de panels d'élèves recrutés à l'entrée en sixième en 1989 et 1995 et parvenus respectivement au baccalauréat entre 1996 et 1999, et entre 2002 et 2005, selon la durée des parcours effectués dans l'enseignement secondaire. Le panel 2008 était, quant à lui, directement constitué d'un échantillon de bacheliers ayant obtenu leur bac cette année-là.